

AVIS PUBLIC

Demande de démolition 2024-0034



AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une séance, au Parc des Éperviers au 89, rue de la Rivelaïne si la température le permet ou au Carrefour Notre-Dame, 1300 boulevard Don-Quichotte, à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le **mardi 13 août 2024 à 19h**, afin de statuer conformément au Règlement 585 – Règlement sur la démolition d'immeubles, sur la demande ayant trait à l'immeuble suivant :

2254, boulevard Perrot – Ancien gymnase

Comme cet immeuble est situé dans le périmètre du site patrimonial de l'Église Sainte-Jeanne-de-Chantal, une audition publique sera tenue le **mercredi 7 août 2024** à 18h à l'Hôtel de Ville situé au 21, rue de l'Église, conformément aux dispositions du Règlement no 585 sur la démolition d'immeubles.

Un préavis concernant la démolition de cet immeuble a de plus été transmis au Ministère de la Culture et des Communications conformément aux mesures transitoires ayant cours depuis l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* adoptée le 25 mars 2021.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition dudit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis public, ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7W 1G8 ou par courriel au cfpesant@ndip.org .

Soyez de plus avisés que toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre lors de l'audition publique du mercredi 7 août 2024 ou à la rencontre prévue pour l'étude de cette demande le mardi 13 août 2024.

FAIT À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 23 JUILLET 2024.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière